

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/100

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

Marché n°26ST018_CD/LN

**Travaux d'aménagement intérieur du
bâtiment Sacré Cœur à HAZEBROUCK
en 9 lots - Signature des marchés**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902958-20260520-2026__100-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Par délibération n°2025/162 en date du 17 décembre 2025, le conseil municipal a autorisé la signature d'une procédure adaptée ouverte allotie en 7 lots pour un montant de 350 000 € HT.

Or, il s'avère que compte-tenu de contingences techniques, le nombre de lots du marché a dû être modifié afin de prendre en compte l'évolution des normes électriques, ainsi que l'intégration des exigences relatives à la sécurité incendie et ce, afin d'assurer la conformité des prestations aux nouvelles réglementations en vigueur.

La délibération n° 162 du 17/12/2025 est donc abrogée.

En conséquence, un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié en date 13 mars 2026 sur le BOAMP et le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur marchés sécurisés le même jour.

Le marché est passé selon une procédure adaptée ouverte (Article R.2123-1,1° du Code de la Commande Publique). C'est un marché alloti (Article R.2113-3 du Code de la Commande Publique).

Les lots sont les suivants :

Lot 1 "CHARPENTE"

Lot 2 "CHAUFFAGE"

Lot 3 "CARRELAGE, PARQUET"

Lot 4 "PLAFOND, CONTRE CLOISONS SUR FOURRURES, MENUISERIE INTERIEURE"

Lot 5 "MÉTALLERIE"

Lot 6 "SYSTEME DE DESENFUMAGE"

Lot 7 "MENUISERIE EXTERIEURE"

Lot 8 "ÉLECTRICITÉ"

Lot 9 "SÉCURITÉ INCENDIE"

La date limite de réception des offres était fixée au 13 avril 2026 à 23H30.

80 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation. Il a été réceptionné 18 plis (14 candidatures car 4 ont déposé 2 plis) et 17 offres au total, à savoir :

- 0 pli pour le lot 1
- 2 plis pour le lot 2
- 2 plis pour le lot 3
- 5 plis pour le lot 4
- 1 pli pour le lot 5
- 2 plis pour le lot 6
- 1 pli pour le lot 7
- 2 plis pour le lot 8
- 2 plis pour le lot 9

Pour le lot 1 : il s'est avéré qu'aucune offre n'a été déposée pour ce lot. Il est donc infructueux. La procédure du marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables aurait pu être utilisée si aucune modification n'avait été apportée au cahier des charges. Or, des modifications substantielles notamment sur le délai d'exécution ont empêché les services d'avoir recours à cette procédure.

Pour le lot 2, c'est la **société DALKIA**, sise Panorama, 204 rue Sadi Carnot à SAINT-ANDRE LEZ LILLE (59350) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **52 859,25 € HT**.

Pour le lot 3, c'est la **société GN BATIMENT**, sise 41, rue Voltaire à HOUPLINES (59116) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **21 256,49 € HT** pour la solution de base + PSE1 : (Ponçage et vitrification du parquet de la grande salle).

Pour le lot 4, c'est la **société GN BATIMENT**, sise 41, rue Voltaire à HOUPLINES (59116) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **112 746,06 € HT** pour la solution de base + PSE1 : Peinture (la structure métallique (ancienne rampe d'éclairage) et nouvelles cloisons et plafonds).

Pour le lot 5, c'est la **société DEKNUDT**, sise 180 Route de Vieux-Berquin à Hazebrouck (59190) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **2 450,00 € HT**.

Pour le lot 6, c'est la **société POCHOLLE**, sise 192 rue de Calais à Hazebrouck (59190) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **14 077,04 € HT**.

Pour le lot 7, c'est la **société LP ALUMINIUM**, sise 530 PAE de la Creule à Hazebrouck (59190) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **22 868,44 € HT**.

Pour le lot 8, c'est la **société FLASH ENERGIE**, sise 8 rue du Fort Suisse à QUADYPRE (59380) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **41 852,00 € HT**.

Pour le lot 9, c'est la **société SOREHAL**, sise 559/533 Rue de la Voyette – CRT 2 à Fretin (59273) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **451,68 € HT**.

Concernant le lot 1, il a été relancé en procédure adaptée (Article R.2123-1,1° du Code de la Commande Publique).

La consultation a été publiée sur le BOAMP en date du 16 avril 2026 et le dossier de consultation a été déposé sur marchés sécurisés à la même date.

La date limite de réception des offres était fixée au 12 mai 2026 avant 23H30.

13 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation. Il a été réceptionné 3 plis dont une offre inappropriée.

Pour le lot 1, après relance, c'est la **société DAUSSY CHARPENTE**, sise 2, rue de la Bastringue à THUMERIES (59239) qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à : **55 325,22 € HT**.

Les dépenses sont inscrites au budget 2026 et suivants aux imputations budgétaires.

IL SERA DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- de dire que la délibération n° 2025/162 du 17 décembre 2025 est abrogée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et signer les présents marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés ainsi que les éventuelles modifications non substantielles dans les pourcentages autorisés par le Code de la Commande Publique.

LE VOTE a donné les résultats suivants :


**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

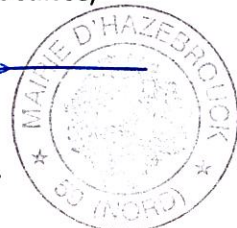
**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

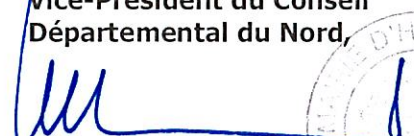
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,


Amaël BRIFFAUT



**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL

